



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 044

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 22 juin 2021

Présidente : Mme Marilyn Gladu



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 22 juin 2021

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 44^e séance du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

La séance d'aujourd'hui se déroulera en mode hybride. On pourra suivre les délibérations sur le site Web de la Chambre des communes.

Je désignerai les témoins par leur nom lorsque ce sera leur tour de parler. Vous pourrez activer votre micro en cliquant sur l'icône du micro à votre écran. Vous devrez adresser vos commentaires à la présidence, et l'interprétation de la vidéoconférence est disponible. Au bas de votre écran, vous avez le choix de l'anglais, du français ou, si vous voulez vous passer de l'interprétation, du parquet. Parlez lentement et clairement pour les interprètes. Lorsque vous ne parlez pas, mettez votre micro en sourdine.

Lorsque votre temps de parole tirera à sa fin, je vous le rappellerai gentiment avec cette petite carte [*Difficultés techniques*]. De toute évidence, nous aimerions avoir plus de temps, mais, avec celui dont nous disposons, nous essayons de donner à tout le monde la chance de parler, avant de poursuivre.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. D'abord, à titre personnel, Nafisah Chowdhury, qui est avocate; nous avons aussi Faakhra Choudhry, de l'Ahmadiyya Muslim Jama'at, de Calgary, ainsi que de nombreuses amies qui nous appuient. Nous avons le plaisir de vous accueillir aujourd'hui comme participantes à notre étude sur l'élimination des crimes haineux et de la violence faite aux femmes dans les groupes marginalisés.

Nous allons commencer par Nafisah Chowdhury, pour cinq minutes.

Mme Nafisah Chowdhury (avocate, à titre personnel): Bonjour, mesdames et monsieur, membres du comité permanent, et bonjour aux autres invités.

En prévision de mon exposé d'aujourd'hui, j'ai réfléchi à ce que je pourrais couvrir dans les cinq minutes qui m'ont été imparties sur ce très important sujet. Si j'avais à laisser un message dont le comité permanent se souviendra peut-être lorsqu'il rédigera son rapport à la Chambre, que serait-il?

L'islamophobie est une maladie qui tue. Pour un trop grand nombre de Canadiens, cette maladie a entraîné des blessures graves ou la mort, et si nous ne faisons rien pour y remédier, elle continuera de se propager.

Je vais vous parler un peu de moi. J'ai obtenu mon diplôme de la Faculté de droit de l'Université de Toronto en 2007. À ma connaissance, j'étais la première femme visiblement musulmane à obtenir un diplôme en droit de l'Université de Toronto. Après l'université, je me suis jointe à Miller Thomson LLP, un des plus importants cabinets d'avocats au pays, d'abord comme stagiaire, puis comme collaboratrice, et enfin comme associée, fonction que j'occupe encore aujourd'hui. Au cours des 14 années que j'ai passées à Bay Street, où j'ai fait partie d'une très petite minorité de femmes visiblement musulmanes, j'ai eu la chance de travailler avec de nombreuses organisations communautaires musulmanes à des initiatives visant à aider notre communauté. J'ai aussi été appelée à donner des conseils pour aider les membres de la communauté à des moments critiques.

Un soir d'été en 2018 fut l'un de ces moments qui me restera éternellement gravé dans la mémoire. On m'avait demandé de me rendre à l'hôpital St. Michael's, à Toronto, parler à la famille de Mohammed Abu Marzouk. Ce jour-là, le jeune père et mari était allé pique-niquer avec sa famille dans un parc de Mississauga, où il a été agressé et battu presque à mort par deux hommes blancs qui vociféraient des injures racistes et islamophobes. Au moment de l'agression, M. Abu Marzouk était avec sa femme, qui portait le hijab, et qui se demandait si c'était la vue de son hijab qui avait presque coûté la vie à son époux.

Telle est la réalité des musulmans au Canada, surtout des musulmanes identifiables. Peu importe nos réalisations, le nombre de diplômes que nous possédons ou les impôts que nous payons. Presque chacune d'entre nous a eu affaire à un islamophobe — qui l'a harcelée, rabaisée et parfois agressée. Combien d'entre nous essaient de se conditionner pour réagir calmement en cas d'agression verbale dans le métro ou un autre lieu public? Combien d'entre nous prennent instinctivement des notes mentales des sorties d'une mosquée par où elles pourront fuir en cas d'urgence? Combien d'amies — des femmes fortes et professionnelles, des leaders — ont parlé de l'épuisement professionnel et de l'épuisement tout court auxquels elles sont confrontées en raison de l'islamophobie endémique? Cela n'a pas sa raison d'être, et pourtant cela continue de se produire. En fait, dans le Far West qu'est Internet, la situation semble empirer. Plus on est en contact avec le public, plus il faut tolérer les absurdités. Je sais que beaucoup de nos députées musulmanes ont eu à composer avec cela, comme d'innombrables d'autres personnes.

J'aimerais vous lire de petits extraits d'un article écrit par ma bonne amie, Noor Javed, journaliste au *Toronto Star*:

Lorsque j'ai reçu mon premier déluge de courrier haineux en tant que stagiaire au Star il y a 15 ans, et que je me suis tournée vers un collègue pour demander de l'aide, il a regardé mon hijab et dit: si vous voulez survivre, vous aurez besoin d'une peau téflon. Laissez la haine rebondir sur vous. Ne la laissez pas coller.

Vous avez beau vous sentir imperméable, cela vous frappe quand même.

Chaque courriel qui tombe dans votre boîte de réception de la part de quelqu'un qui vous dit qu'il vous hait à cause de votre hijab.

Chaque lettre qui vous traite de « tête de chiffon sale ».

Chaque gazouillis qui vous dit de retourner chez vous.

Chaque personne qui vous chuchote: « Vous êtes dégoûtante. »

Chaque campagne de salissage qui vous qualifie de terroriste.

Chaque fois que votre jugement journalistique est remis en question parce que vous êtes une « menteuse de musulmane ».

Chaque fois que quelqu'un vous demande si vous êtes une employée symbolique.

Les paroles de Mme Javed ont trouvé un écho partout chez les musulmans canadiens, partout. Lorsque la pandémie a frappé le Canada, des millions de Canadiennes et de Canadiens ont vu de leurs yeux ce que c'était d'être menacé d'un danger invisible, qui les guette continuellement. Comme société, nous nous sommes regroupés — à raison — pour nous attaquer à ce danger et pour en limiter les effets. Nous devons faire la même chose contre l'islamophobie.

● (1110)

Je termine en reprenant mon message du début: l'islamophobie est une maladie qui tue. J'exhorte le Comité à assortir son rapport de stratégies concrètes pour éradiquer cette maladie afin que les musulmanes et musulmans canadiens puissent vivre en paix, à l'abri du harcèlement, des blessures et, surtout, de la menace de mort.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Faakhra Choudhry.

Mme Faakhra Choudhry (enseignante, Ahmadiyya Muslim Jama'at Calgary): Bonjour, distingués parlementaires et membres du personnel.

Assalam alaikum. La paix soit avec vous tous.

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui au Comité permanent de la condition féminine.

Merci, madame la présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je vous suis très reconnaissante d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui d'une question aussi importante. Je suis triste qu'elle coïncide avec l'horrible tragédie qui a frappé la famille musulmane de London.

Que les âmes des victimes trouvent la paix, et que les proches et les amis restés derrière trouvent force et courage.

Je m'appelle Faakhra Choudhry, et je suis membre de l'Ahmadiyya Muslim Jama'at, un mouvement de renaissance au sein de l'islam.

Je suis née et j'ai grandi au Canada. J'ai fait mes études dans le réseau d'éducation du Canada et j'enseigne maintenant au Canada [*Difficultés techniques*]. Mes parents se sont réfugiés ici pour échapper à la persécution religieuse qui les menaçait au Pakistan parce qu'ils étaient des musulmans ahmadis, et pour faire partie de la société inclusive et cohésive qu'est le Canada.

Je suis extrêmement reconnaissante de tous les bienfaits que le Canada a apportés à ma famille et à moi-même, comme à tant

d'autres familles qui partagent mon histoire. Bien entendu, quand on parle de cela, il est important de mettre en lumière les mesures positives que le Canada a prises. La motion M-103, qui condamne l'islamophobie au Canada, en est un exemple.

Bien que son exécution n'ait pas été parfaite, elle était un pas dans la bonne direction. Le calife de notre communauté, Mirza Masroor Ahmad, a été invité au Parlement. Il a aussi été invité à s'adresser aux grands diffuseurs. Ce sont deux pas de géant: un important leader de la communauté musulmane accueilli par le gouvernement et les médias, et leader musulman sur une page couverture plutôt qu'en lien avec une attaque.

Nous sommes reconnaissants pour ces faits positifs, mais il y a encore énormément de pas à franchir pour devenir une société vraiment tolérante et accueillante. Le racisme systémique existe et se porte bien dans les médias, à la télé et au cinéma, dans les discours politiques, ainsi que dans les écoles et les universités.

Comme musulmanes, nous sommes étroitement ciblées parce que nous nous habillons différemment. Le hijab, le niqab, la burka et d'autres vêtements que portent les musulmanes par modestie sont des flèches clignotantes pour quiconque aurait des préjugés contre les musulmanes, comme ceux que traduit la loi 21 au Québec.

Je pourrais raconter des expériences personnelles de discrimination au Canada, malheureusement. Ma mère s'est attiré de nombreux coups de klaxon pour avoir porté un niqab, et elle s'est fait crier de l'enlever. On nous a crié de retourner chez nous avec nos hijabs pendant une promenade au centre-ville. Mon amie s'est vu refuser l'entrée sur un court de basket-ball parce qu'elle portait des leggings sous son uniforme de basket-ball pour se conformer à ses croyances islamiques. Des voitures ont été rayées avec des clés, des fenêtres ont été fracassées. La liste n'en finit pas.

Nous devons nous donner des politiques pour faire en sorte que le racisme ne puisse plus se manifester [*Difficultés techniques*] au Canada. Les forums, les vidéos et les articles en ligne contribuent pour beaucoup à la radicalisation des jeunes. Ceux qui ont des idées islamophobes et de fausses conceptions de l'islam les trouvent souvent en ligne. Il y a un grand besoin de surveiller le cybermonde. Il faut davantage de groupes de travail et de ressources pour stopper les tragédies à la racine même.

Il faut aussi revoir la législation sur les crimes haineux. Elle ne va pas assez loin pour poursuivre ceux qui colportent la haine, que ce soit en ligne ou hors ligne. Au cours d'une réunion, la Gendarmerie royale du Canada a expliqué que, bien souvent, il n'y a pas suffisamment de preuves pour poursuivre les auteurs de crimes haineux, si bien qu'ils s'en tirent indemnes. Il faut instaurer des systèmes pour vérifier et prévoir des conséquences plus efficaces pour les auteurs de crimes haineux.

Le réseau de l'éducation est un autre secteur à réformer en profondeur. N'oublions pas que le terroriste qui a assassiné la famille de London n'avait que 20 ans. Les programmes d'études sont modifiés et politisés au goût du parti au pouvoir, ce qui est un gros problème. Ainsi, en Alberta, aujourd'hui, le nouveau programme suscite beaucoup de controverse, parce qu'on lui reproche de passer à côté des questions autochtones et religieuses. Lorsque ce programme sera enseigné dans les salles de classe désormais, les élèves seront mal informés et commenceront à avoir des pensées susceptibles de les mener à des idéologies discriminatoires, aux conséquences parfois tragiques.

Nos programmes d'études doivent tenir compte de la diversité de nos élèves. Ils doivent surtout faire appel à des experts de divers groupes pendant le processus de création. Les manuels doivent être revus par diverses voix qui permettront de vérifier s'il y a des cas de préjugés inconscients et des propos blessants. Les enseignants et les professeurs doivent être tenus responsables des préjugés personnels qu'ils répandent dans les salles de cours. Beaucoup d'entre nous ont vu des enseignants dénoncer l'islam en classe ou répandre ce que les médias ont faussement écrit.

• (1115)

J'ai vécu des expériences personnelles en classe à l'université avec 200 à 300 autres personnes pendant que faisait rage un débat animé par un professeur sur la question de savoir si l'interdiction du niqab au Québec était justifiée. Étant la seule personne à porter le hijab, je me sentais directement sous les projecteurs. J'ai l'impression qu'on débat de mes droits. Il faut apprendre aux enseignants à inclure les voix de façon organique, et les programmes d'études doivent intégrer ces voix dès le départ.

Une façon de lutter contre ce problème serait d'accroître la formation sur la diversité dans les programmes d'études à l'université. D'après mon expérience personnelle, au cours des cinq années que j'ai passées à l'université pour obtenir mon diplôme, nous n'avons eu qu'un seul sujet sur la diversité en classe, ce qui n'est certainement pas suffisant.

Je termine par une citation du cinquième calife de notre communauté, Hazrat Mirza Masroor:

Si nous voulons vraiment la paix en notre temps, nous devons agir avec justice. Nous devons valoriser l'égalité et l'équité. Comme le prophète de l'Islam (la paix soit avec lui) l'a si magnifiquement dit, nous devons souhaiter à autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes. Nous devons défendre les droits d'autrui avec le même zèle et la même détermination que nous défendons des nôtres. Nous devons élargir nos horizons et voir ce qui est bon pour le monde, plutôt que ce qui est seulement bon pour nous-mêmes. C'est ainsi que nous aurons la paix en notre temps.

Merci de m'avoir invitée aujourd'hui et de m'avoir écoutée.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à notre premier tour de questions, en commençant par Mme Sahota, pour six minutes.

Mme Jag Sahota (Calgary Skyview, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence. Nous avons aimé vos exposés. Je suis désolée d'entendre des récits personnels qui nous disent essentiellement que le Canada n'est pas le pays dans lequel nous voulons vivre. Nous voulons des améliorations. Nous voulons changer notre perception les uns des autres de manière que les différences visibles — ou toutes les différences, quant à cela — ne forment pas la base de la façon dont nous nous traitons les uns les autres.

Madame Choudhry, vous avez parlé de votre expérience personnelle et dit que l'enseignement de l'égalité doit commencer en bas âge. J'aimerais vous parler un peu de mon expérience personnelle avec la communauté ahmadie. Mon père avait une entreprise de taxi. Essentiellement, des gens de tous les coins du monde sont venus au Canada et ont conduit des taxis avec lui. Pour moi, en tant que personne, je ne considère pas les gens et leurs différences dans mes rapports avec eux. En fait, c'est exactement le contraire. J'ai grandi avec beaucoup d'amis musulmans. Certaines de mes meilleures amies étaient musulmanes. Je les considère comme des

êtres humains — sans plus. J'espère que notre jeune génération finira par ne pas s'attacher aux différences physiques ou religieuses — et tout cela.

C'est ainsi que j'ai grandi. Je vois ici le nom « Naeem Chaudhry », sous le titre « Témoins ». Je l'appelle « oncle Chaudhry ». Je me rappelle avoir habité chez le meilleur ami de mon père, d'y avoir passé la nuit, et d'avoir compté ses enfants parmi mes meilleurs amis. Je suis triste d'entendre ces histoires lorsque cela se produit dans le Canada où j'ai grandi, où l'on ne nous enseignait pas nécessairement ces différences, et je comprends que nous devons commencer dès le jeune âge à cibler notre jeune génération pour lui apprendre à traiter tout le monde sur le même pied.

Ma question porte sur les crimes haineux. Pouvez-vous nous parler de la signification du terme « crime haineux »? Vous y avez fait allusion dans votre exposé, madame Choudhry.

Je crois que nous avons deux témoins qui portent le même nom, deux Mme Choudhry. Alors, j'adresse ma question à l'une et l'autre, s'il vous plaît.

Notre étude porte sur la façon d'aller de l'avant pour que ce qui s'est passé à London ne se reproduise jamais plus. Pouvez-vous nous parler brièvement de la signification du terme « crime haineux »? Ensuite, nous verrons comment notre gouvernement et nous, les parlementaires, pouvons améliorer les choses ou comment nous pouvons aider les musulmanes.

• (1120)

La présidente: Très bien.

Nous allons commencer par l'avocate...

Mme Faakhra Choudhry: Merci.

La présidente: Oh, très bien, nous allons commencer par vous, madame Faakhra Choudhry.

Mme Faakhra Choudhry: Merci beaucoup de votre question et de vos aimables remarques et sentiments.

Je dirais qu'un crime haineux est tout acte qui donne à un autre groupe le sentiment d'être persécuté ou haï. Cela comprend des choses importantes comme le fait de rayer la voiture de quelqu'un avec une clé ou de fracasser une fenêtre; mais cela peut aussi comprendre des choses qui isolent les personnes ou qui les excluent de quelque chose qu'elles ont le droit de...

Par exemple, j'ai donné l'exemple de mon amie qui faisait partie d'une équipe de sport à l'école secondaire, et qui n'a pas pu remplacer une autre joueuse à la dernière seconde, pour la seule raison qu'elle portait des leggings sous son short. Je classerais cela également dans la définition d'un crime haineux, ou tout au moins d'un acte haineux. Même lorsque les gens profèrent des injures raciales ou qu'ils leur crient après lorsqu'ils passent en voiture, ou des choses comme cela, c'est là que commencent les crimes haineux.

Si nous ne les tuons pas dans l'œuf, souvent, ils risquent de devenir notre climat social. Il y a de nombreux pays dans le monde où cela a commencé avec des gens qui se permettent d'injurier les minorités visibles ou de leur crier leur haine. Personne n'y a mis fin. La police ne l'a pas fait, jugeant peut-être qu'elle n'en avait pas le pouvoir ou peut-être même que la loi ne l'y autorisait pas. La situation s'est aggravée au point que c'est devenu systémique et que cela fait partie du quotidien.

Il suffirait de les tuer dans l'œuf. Tout ce qui propage la haine doit être bloqué, surtout en ligne. Il est très facile de trouver beaucoup de groupes haineux en ligne. Certains se cachent dans les recoins sombres, comme on l'a déjà mentionné, mais il y en a beaucoup qui répandent ouvertement leur haine, même dans les médias sociaux, par exemple. Ce serait certainement à surveiller. Les médias sociaux devraient aussi être incités à mettre fin à cette haine.

Il y a beaucoup à dire, jusqu'à un certain point bien sûr, au sujet de la liberté de parole et d'expression, et de choses comme cela.

Merci.

La présidente: Excellent.

Allez-y, madame Chowdhury.

Mme Nafisah Chowdhury: Merci, madame Sahota.

Je pense que vous me demandez quelle est ma définition du crime haineux. En tant qu'avocate, je sais évidemment que cela peut être un terme technique. Il y a des lois sur la haine qui sont enchâssées dans le Code criminel.

Je sais qu'on critique parfois les lois et les critères fixés à leur égard, par exemple, la nécessité d'obtenir le consentement du procureur général et ce genre de choses. La barre peut être haute.

Mais je ne veux pas vraiment me concentrer sur les aspects techniques de ce qui constitue un crime haineux ni sur la rédaction technique et le libellé qui l'entoure. La question est importante, mais je la laisse aux experts du domaine, qui sont mieux informés que moi.

Je veux m'attacher au discours haineux et à toute l'importance des mots. Les mots tuent. Nous n'y pensons pas souvent. Enfants, nous entendions dire: « Les bâtons et les pierres peuvent me briser les os, mais les mots ne me blesseront jamais. » Mais oui, les mots font mal. Nous savons que si nous ne faisons pas d'efforts pour que les mots qui causent des blessures et des décès ne soient pas utilisés et ne prolifèrent pas et que nous ne faisons rien pour les faire cesser, la situation ne fera qu'empirer, comme nous le voyons bien.

Je comprends — en tant qu'avocate, toujours — qu'il y a la liberté d'expression et qu'il y a un équilibre à réaliser entre liberté de parole et réglementation de ce qui peut être dit. Toutefois, en tant que société, nous avons déjà compris et accepté que certains types de discours sont inacceptables et n'ont pas leur place dans notre société, parce que ce genre de discours haineux cause un préjudice réel.

De plus, il prolifère en ligne, en particulier, où il est possible de se cacher sous un voile d'anonymat et ne pas se gêner pour radicaliser d'autres personnes et répandre des messages de haine. L'autre témoin, Mme Choudhry, a parlé des plateformes de médias sociaux. Le gouvernement a un rôle à jouer dans tout cela en réglementant ce que nous tolérons, ce que nous permettons et ce que nous laissons les autres consommer sans nous inquiéter des conséquences. S'il y a un message ici sur ce sur quoi il faut mettre l'accent de façon productive, ou quelque chose qu'il est essentiel de souligner et d'approfondir, c'est bien la réglementation du discours haineux en ligne.

• (1125)

La présidente: Très bien.

Nous allons maintenant passer à Mme Zahid, pour six minutes.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie Mme Nafisah Chowdhury et Mme Faakhra Choudhry. Nous devons utiliser vos prénoms pour vous distinguer. Je connais Nafisah Chowdhury depuis longtemps, et j'ai assisté à différents événements où j'ai entendu son point de vue sur des questions importantes.

Je vous remercie de votre important témoignage d'aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Nafisah Chowdhury. Vous avez déjà déclaré en entrevue que les problèmes juridiques appellent une approche multidimensionnelle. De même, vous avez dit qu'il est important et absolument nécessaire de présenter de multiples points de vue pour s'attaquer aux problèmes comme les crimes haineux et la violence faite aux femmes.

Pouvez-vous nous expliquer comment mettre de l'avant ces approches multidimensionnelles pour nous attaquer à des problèmes comme les crimes haineux et la violence faite aux femmes? Comment pouvons-nous nous mettre au défi d'examiner ces questions sous différents angles? Selon vous, qu'est-ce qui empêche de briser [*Difficultés techniques*]?

Mme Nafisah Chowdhury: Merci, madame Zahid. Je vous suis gré de la question. C'est une très grosse question, qui est difficile à traiter en peu de temps.

Je vais commencer par ceci. Le problème est si important que nous sommes parfois paralysés, comme des cerfs hypnotisés par les phares d'une voiture. Nous voyons les impacts, n'est-ce pas? Nous avons vu la tuerie de la mosquée de Québec. Nous connaissons les histoires. L'histoire de Mohammed Abu Marzouk a fait couler beaucoup d'encre et provoqué de nombreux reportages. Nous avons entendu parler du gardien de sécurité de l'Organisation internationale des musulmans qui s'est fait trancher la gorge, et maintenant, à London... Je ne veux pas appeler cela une « tragédie ». C'est tragique, et cela n'aurait jamais dû arriver, mais appeler cela une « tragédie », c'est donner l'impression que c'était hors de notre contrôle. Ce genre de choses n'a pas sa raison d'être. En tant que société, selon moi, si nous nous concertons et si nous mettons les bonnes mesures en place, nous pourrions éviter ces choses-là.

Que se passe-t-il lorsque l'affaire est aussi grosse, que les sources sont si nombreuses, et qu'il y a tant de facteurs institutionnels qui les créent? Il y a aussi les personnes et leur éducation, et des choses qui échappent à la sphère publique. Nous sommes parfois figés dans les efforts que nous faisons pour trouver comment attaquer le problème.

Une approche multidimensionnelle n'est pas uniquement une approche juridique. On ne peut pas légiférer pour éliminer la haine. Nous le savons bien. Nous ne pouvons pas simplement adopter une loi et nous attendre qu'elle soit respectée, qu'elle soit une panacée, et nous vivons dans une société post- raciale. Nous savons que cela n'arrivera jamais.

Si l'on sait que les lois ne sont pas suffisantes, cela veut-il dire qu'on ne fait rien dans une perspective juridique? Absolument pas. Le gouvernement et les lois ont encore un rôle à jouer pour réduire la haine et dissuader ceux qui sont enclins à commettre des actes haineux, à tenir un discours haineux et à propager la haine. La réponse législative a sa place.

Il y a une place aussi pour la réponse stratégique. C'est [*Difficultés techniques*] le service de police, la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons notre agence d'espionnage, le Service canadien du renseignement de sécurité. Nous avons l'Agence du revenu du Canada. Un rapport a été publié récemment au sujet du ciblage injuste des organismes de bienfaisance musulmans. Ce genre de choses donne le ton dans la société. Lorsque notre perception de nos organismes gouvernementaux est qu'ils ciblent les institutions de la communauté musulmane ou qu'ils sont injustes envers elles, cela a un impact psychologique sur la société, un impact qui souligne et renforce en quelque sorte le message selon lequel il faut se méfier des musulmans, parce qu'ils sont méchants. Nous devons en être conscients.

Dans une perspective de politique gouvernementale, l'approche multidimensionnelle oblige à mettre de côté la législation. Il faut s'attaquer à ce problème. De même, dans la perspective stratégique, il s'agit de s'attaquer aux problèmes systémiques qui existent dans nos organismes gouvernementaux et au ciblage injuste des organisations de la communauté musulmane. C'est un des problèmes.

Il y a ensuite [*Difficultés techniques*]. Nous avons les médias. Bien sûr, le gouvernement ne réglemente pas les médias — et c'est normal — mais que pourrions-nous faire, dans une perspective gouvernementale, pour faire changer le discours? Il y a des programmes. Aider les jeunes de la communauté musulmane à franchir les obstacles. Créer des occasions pour celles et ceux qui veulent participer et qui ont leur propre perspective de ces genres de questions. Si l'on n'est pas à la table, on ne pourra jamais raconter l'histoire, n'est-ce pas?

Tout n'est pas sombre et sordide. Nous avons vu plusieurs jeunes journalistes musulmans, par exemple, qui ont gravi les échelons, qui se sont bien tirés d'affaire, mais il nous en faut plus. Le gouvernement peut intervenir et encourager les gens.

Le volet éducation est un autre type d'approche multidimensionnelle — dont a parlé Mme Faakhra Choudhry — dans une perspective de programme d'études, pour sensibiliser les jeunes, dès leur jeune âge, à l'importance de ces questions.

Pour revenir à l'aspect culturel, à l'Institut des études islamiques de l'Université de Toronto, par exemple, le professeur Anver Emon a son projet de création d'archives. Il en est aux stades de la planification des archives de la communauté musulmane. Nous pouvons rassembler nos récits, les regrouper et préserver notre histoire, ce qui, espérons-nous, sera à l'avantage de tout le Canada, pour que les Canadiens, les journalistes, les médias et les institutions culturelles puissent s'en inspirer, faut-il l'espérer, pour recadrer les récits et les images des musulmans au Canada.

• (1130)

Cela comporte de nombreux aspects. À mon avis, nous devrions y travailler simultanément; il ne faut pas nous concentrer sur un seul cas à la fois. En même temps, il est important que le gouvernement sache qu'il a un rôle à jouer à cet égard.

[*Français*]

La présidente: Nous allons maintenant passer à Mme Normandin pour six minutes.

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Je vous remercie de vos témoignages, maître Nafisah Chowdhury et madame Faakhra Choudhry. Je pense que le simple fait d'en

parler est déjà un pas dans la bonne direction. Les gens doivent être plus alertes lorsqu'ils voient quelque chose d'inadmissible.

Je vais faire un parallèle avec ce que j'ai entendu dans un très bon reportage, hier, à Radio-Canada, sur les élus et les gens qui se font harceler en ligne. Ce qui m'a frappé, c'est qu'on a réalisé que les gens qui commettent ces gestes-là n'ont souvent pas de casier judiciaire. C'est M. et Mme Tout-le-Monde, et cela nous prend par surprise.

Est-ce que vous avez l'impression que les gestes islamophobes viennent de M. et Mme Tout-le-Monde, ou y a-t-il un profil type d'agresseur, de harceleur ou de personne haineuse?

[*Traduction*]

La présidente: Nous allons commencer par Mme Choudhry.

Mme Faakhra Choudhry: La question porte-t-elle sur les comportements haineux? Désolée, je voulais seulement clarifier ce point.

[*Français*]

Mme Christine Normandin: Oui, je parle des gestes haineux.

[*Traduction*]

Mme Faakhra Choudhry: Il y a certainement des personnes qui font de bons choix dans la société et d'autres qui en font de moins bons. En tout cas, je ne pense pas que tous les membres de la société s'amuse à propager la haine et faire des commentaires haineux.

Par exemple, je me rappelle qu'à l'université, quelqu'un avait décidé d'installer des affiches islamophobes un peu partout sur le campus. Un jour, il a décidé d'imprimer des centaines d'affiches et de les distribuer sur tout le campus. Bien sûr, l'apparition de ces affiches ne nous a pas surpris, parce qu'elles reflétaient un discours que nous connaissions. Nous voyons cela dans les médias et ailleurs, mais nous ne disions rien, bien sûr. Ce qui est ressorti de tout cela, c'est que chaque fois qu'il y a une tragédie — que les médias en parlent ou qu'il se passe quelque chose de négatif —, beaucoup de positif suit peu après. Nous avons vu cela avec la tragédie de London, où nous avons eu la chance de voir les choses merveilleuses qui se produisent, les gens extraordinaires du monde et les actions étonnantes dont ils sont capables.

Bien souvent, on garde ses opinions pour soi-même, même quand elles sont positives. Très souvent, lorsqu'elles sont négatives, on aime les proclamer et les crier sur les toits, alors que si elles sont positives on ressent le besoin de se regrouper, de tenir des vigiles, de s'entraider ou de s'allier. Quand ces choses-là se produisent, c'est là que se concrétisent vraiment le magnifique tissu et le beau multiculturalisme dont le Canada est fait.

Je ne pense vraiment pas que tout le monde ait en tête ces idées de haine. Peut-être qu'il y a des préjugés innés. Certaines personnes essaient de s'en défaire; d'autres les acceptent, mais il y a bien des gens au Canada qui sont, de fait, des alliés, que ce soit pour les groupes musulmans, les communautés noires ou les groupes autochtones. Nous l'avons vu dans la communauté autochtone lors de la découverte du cimetière de la honte. Je vois tellement de personnes dans mon quartier, aujourd'hui, qui ont mis des chemises orange dans leur fenêtre. C'est incroyable aussi.

Merci.

• (1135)

La présidente: Allez-y, madame Chowdhury.

Mme Nafisah Chowdhury: Merci, madame Normandin. Bonjour.

Je suis tout à fait d'accord avec mon homonyme, Mme Choudhry. Je pense que la majorité des Canadiens ne sont pas des gens haineux ou n'ont pas l'intention de faire du mal, mais nous sommes tous humains. Cela vaut pour chacune d'entre nous ici présentes, moi-même comprise. Nous avons nos propres préjugés et partis pris. Ils viennent de notre milieu, de notre environnement et de notre éducation, dans la mesure où, si nous ne nous posons pas de questions sur nos préjugés et si nous n'en parlons pas, nous risquons malheureusement de les laisser prendre le dessus.

Pour en revenir à Internet, les gens y trouvent leur chambre d'écho. Si vous avez une prédisposition pour un point de vue particulier — même si, par le passé, vous n'étiez pas porté à y faire quoi que ce soit —, lorsque vous trouvez votre chambre d'écho qui vous encourage et vous pousse, malheureusement, cela crée des situations pour ceux qui, autrement, n'auraient pas exprimé leurs préjugés personnels. Pour eux, Internet est un espace sécuritaire, où ils sont encouragés à s'exprimer. Ce qui, en retour, encourage d'autres personnes, et c'est ce qui amorce la prolifération.

J'aime penser que les gens sont intrinsèquement bons et que, s'ils avaient le choix, la plupart ne voudraient pas faire de tort à leur voisin, leurs amis ou leurs collègues. Si vous connaissez une personne que vous avez appris à apprivoiser, il est beaucoup plus difficile de la haïr, de ne pas l'aimer ou de la considérer comme un étranger suspect qui fait peur. Pour surmonter certains de ces obstacles, nous devons nous connaître et apprendre à nous connaître les uns les autres. Pour cela, nous devons participer davantage à tous les aspects de la société.

À mes débuts à Bay Street il y a 14 ans, personne ne me ressemblait. Cela n'existait pas dans les cabinets de Bay Street. Pour moi, ce fut une occasion de parler à mes collègues. J'ai toujours été très ouverte et je les ai encouragés à me poser des questions. S'ils ne me posent pas de questions, ils font probablement des suppositions et ce n'est pas bon. J'ai trouvé nos discussions très révélatrices. Les gens n'ont que des questions. Ils ne savent pas mieux et ils font des suppositions. Pourtant, lorsqu'ils ont l'occasion d'avoir une conversation franche, ils sont prêts à élargir leurs horizons. Avec les amitiés qui se nouent, ces choses-là s'estompent, et nous ne sommes plus que deux personnes en train de bavarder. Il serait bon d'avoir des programmes pour encourager les gens à se connaître.

Je pense qu'en tant que société — en tant que Canadiens —, nous devons également être conscients que nous sommes fiers d'être une société multiculturelle et diversifiée qui valorise la diversité, et que cela signifie en quelque sorte que les Canadiens n'entretiennent pas des sentiments racistes. Malheureusement, de nombreux Canadiens, tant dans les villes que dans les campagnes, continuent de nourrir ces malheureux sentiments. Ils ne le font pas par malice. C'est surtout par ignorance, mais cela existe. Il serait ridicule de penser que nous sommes une société post-raciale. Nous ne le sommes pas.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Au tour de Mme Mathysen, pour six minutes.

Mme Lindsay Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être venus nous faire part de leurs réflexions.

Je veux poursuivre cette conversation. Nous avons eu de nombreuses conversations à notre comité sur divers enjeux, et nous venons tout juste de terminer l'étude sur les inconduites sexuelles dans l'armée. Nous avons parlé des femmes qui ne sont pas embauchées ou recrutées. Les militaires ont essayé de recruter plus de femmes, non seulement à la direction, mais aussi dans les rangs, et de veiller à ce qu'il y ait une plus grande mixité, et à ce qu'on y porte plus d'attention.

Madame Chowdhury, lorsque vous parlez d'apprendre à connaître les gens dans votre milieu de travail et de veiller à ce que le milieu de travail soit multiculturel, au moins au niveau fédéral, il y a...

• (1140)

La présidente: Je suis désolée, madame Mathysen. Pourriez-vous remonter votre microphone plus près de votre nez? Nous entendons des bruits.

Merci.

Mme Lindsay Mathysen: Je croyais l'avoir fait bien avant.

Dans le milieu de travail, bien sûr, le gouvernement fédéral a une stratégie et une loi sur l'équité en matière d'emploi, mais il y a encore beaucoup de problèmes de racisme et de reddition de comptes dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Pourriez-vous nous parler du renforcement de cette loi sur l'équité? Je sais qu'elle s'applique uniquement au niveau fédéral, mais elle aurait beaucoup d'effet sur les niveaux provinciaux également, en fixant la barre ou la norme... Quels seraient les avantages de cet investissement dans les groupes sous-représentés si l'on en assujettissait un plus grand nombre à la Loi sur l'équité en matière d'emploi?

Mme Nafisah Chowdhury: Voilà les genres de stratégies qui sont cruciales, parce qu'elles portent un message. Pour moi, il y a un avantage symbolique en dehors des avantages pratiques. Lorsqu'on envoie un message au plus haut niveau du gouvernement, pour dire que c'est important pour le pays, que c'est important pour la société, et lorsque la loi prévoit des conséquences pour... On peut toujours se bercer d'illusions. On dit que les beaux discours ne servent à rien. On peut prêcher d'exemple ou on peut agir. Parfois, les gens ont besoin d'un petit coup de pouce supplémentaire pour agir.

C'est pourquoi j'estime que ces programmes sont très importants. Ils vont susciter des critiques. Il faudra toujours trouver l'équilibre et prendre toutes ces mesures. Dans la double perspective symbolique et pratique, ce genre de programme présente d'énormes avantages.

Le gros de ma pratique, environ 90 %, est dans le droit de l'emploi. Je n'exerce pas au niveau fédéral. L'essentiel de ma pratique est réglementé par ma province. Je vois constamment des problèmes et des défis surgir en milieu de travail. Je m'occupe surtout [*Difficultés techniques*]. Je représente les employeurs et les entreprises, et je comprends les défis qu'ils affrontent au jour le jour. En même temps, il est très important de diversifier nos milieux de travail et de donner aux employeurs la capacité de gérer des effectifs diversifiés.

Dans la mesure de la disponibilité des ressources... Les grandes entreprises que je représente se débrouillent bien sur ce plan. Les petites ont un peu plus de mal. Elles n'ont pas les ressources et n'ont pas le temps de comprendre. Souvent, elles embauchent dans leur propre communauté, par exemple.

Cela dit, je constate que les effectifs sont de plus en plus diversifiés. Ce n'est qu'un reflet de la société canadienne. Nous aimerions que la direction commence à refléter la société canadienne également, pour que la représentativité ne s'arrête pas aux postes de débuteur. C'est un tout autre sujet que je pourrais aborder dans un autre contexte, mais votre question est très bonne, et je vous remercie de l'avoir soulevée.

Mme Lindsay Mathysen: Si l'on écartait bon nombre des obstacles auxquels sont confrontés les gens de couleur, les musulmans, les Autochtones et les Noirs, mais surtout lorsqu'il est question des nouveaux immigrants et de l'élimination des obstacles que pose l'accès à une profession donnée, vous verriez cela toutes les deux, chacune dans votre profession. Peut-être pourriez-vous nous parler de l'impact que cela a sur la communauté également.

La présidente: À vous, madame Choudhry.

Mme Faakhra Choudhry: Merci de la question.

Il est très important d'éliminer ces obstacles. Je réfléchissais en écoutant la réponse de Mme Chowdhury, et je suis d'accord avec elle sur tous les points qu'elle a soulevés. Il est important d'accroître la diversité en milieu de travail. Le symbole donne du pouvoir à tous les groupes diversifiés, seulement au Canada en général, lorsque nous commençons à voir plus de milieux de travail diversifiés, plus d'écoles diversifiées, plus [*Difficultés techniques*] diversifiées. Il est très important que le recrutement ne soit pas perçu comme un recrutement de diversification, car cela risque de susciter des réactions négatives de la part des supérieurs, des collègues de travail, et de divers autres groupes, qui pourraient ressentir la même chose également.

Il est très important d'éliminer ces obstacles pour leur donner la possibilité de s'instruire, de recevoir la même formation de qualité, d'avoir accès aux mêmes possibilités. À l'arrivée dans les milieux de travail, cela donne confiance en sa capacité d'accomplir ses tâches. Il ne s'agit plus de dire: « Cette personne est noire, et cette autre est musulmane. Elles ont été embauchées, mais elles n'avaient peut-être pas toutes les qualifications requises ». Chaque personne qui se trouve dans le milieu de travail doit également avoir confiance, et pas seulement les nouveaux venus.

Il est extraordinaire de voir les milieux de travail poursuivre leur diversification. Bien sûr, il y en a certains qui sont formés d'un seul groupe ethnique ou [*Difficultés techniques*] la première personne qui y arrive. Ces conversations sont vraiment importantes. Bien souvent, la personne ne veut pas être celle qui répond à toutes les questions, qui représente toute la confession religieuse ou toute la race, ou peu importe la situation.

Lorsqu'ils ont cette confiance, il est très important d'écartier ces obstacles, comme on l'a mentionné.

Merci.

• (1145)

La présidente: Très bien.

Mme Wong a maintenant la parole, pour cinq minutes.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

J'ai été vraiment impressionnée par tous les témoins. Ayant moi-même été enseignante et ayant vu beaucoup de mes étudiants aller à la faculté de droit et ayant rencontré beaucoup d'avocates formidables, je dirais que votre performance dans la lutte pour quelque chose qui vaut la peine de se battre, parce que nous pouvons toutes...

La présidente: Je suis désolée, madame Wong. Pouvez-vous porter votre micro plus près de votre bouche? Nous entendons des bruits.

L'hon. Alice Wong: Désolée. Oui.

Il vaut la peine de rappeler, selon moi, toute l'importance de l'éducation, comme vous pouvez le constater, même pour les jeunes enfants. Certains de mes proches, garçons et filles, me disent, en rentrant à la maison: « Ils m'appellent bananes » ou « Ils me disent de retourner en Chine ». Et pourtant, ils sont nés ici.

J'aimerais que les témoins d'aujourd'hui nous en disent davantage sur l'importance réelle de cette éducation. Que peuvent faire les communautés, par exemple, quant au sens véritable des différentes religions? Il est certain que les médias internationaux n'ont rien fait pour aider en colportant des histoires d'horreur, dont le monde ne manque pas, malheureusement [*Difficultés techniques*], mais, disons-le, ce sont les médias internationaux qui nous ont appris à bâtir nos préjugés. Malheureusement!

L'une d'entre vous aimerait-elle parler davantage de l'éducation et de la façon dont votre communauté peut s'impliquer dans les salles de classe ou les écoles pour expliquer vraiment ce que signifie « musulman » ou comment la religion elle-même est une affaire de paix et d'harmonie?

J'appartiens à un groupe multiconfessionnel à Richmond, qui travaille très bien ensemble. Nous avons des enfants qui récitent leurs propres contes. C'était une scène magnifique; toute la route numéro cinq de Richmond s'appelle « Highway to Heaven », ce qui signifie « chemin du ciel ». Nous avons tous les groupes religieux avec leurs temples et leurs écoles dans la même rue. Nous sommes très fiers de cette harmonie, mais cette harmonie, il faut la construire dès le plus jeune âge.

S'il vous plaît, si quelqu'un a des commentaires, ne vous gênez pas.

La présidente: Je vois Mme Chowdhury.

Mme Nafisah Chowdhury: Bien sûr, je serai heureuse d'en parler.

Il y a un bout de temps que je suis revenue dans le réseau scolaire. Écoutez, je suis passée par le système des écoles publiques, de la prématernelle jusqu'au secondaire. J'ai grandi à Scarborough, à l'est de Toronto. Je suppose que cela fait partie de Toronto, mais du côté est. Je ne sais pas si le programme d'études a vraiment beaucoup changé depuis que je suis passée par le système.

Ce qui m'a beaucoup frappée, c'est que cela ne faisait pas vraiment partie du curriculum. On n'apprend rien sur les religions, les systèmes confessionnels ou les pratiques culturelles d'autrui et ce genre de choses. On tient peut-être de beaux discours ici et là pour une célébration, mais pour ce qui est d'un véritable examen approfondi des systèmes de croyances des gens et des principes qui guident la vie des Canadiens...

La seule fois que j'ai entendu parler de cela, j'étais au secondaire. J'étais inscrite à un cours facultatif, qui était [*Difficultés techniques*], l'un de mes préférés. J'ai adoré. J'ai adoré apprendre ce que... Je connais évidemment mes principes religieux, mais la connaissance d'autrui m'a ouvert les yeux. Ce fut une expérience d'apprentissage qui continue de porter ses fruits aujourd'hui dans ma carrière, des décennies plus tard. Mais c'était un cours facultatif. Il y avait moi et 25 autres étudiants qui suivions le cours. Personne d'autre. J'espère que les programmes d'études mettront un accent plus net là-dessus pour les jeunes qui passent par le système, afin de leur apprendre ces choses à un plus jeune âge et qu'ils ne soient pas seulement 30 sur 2 000 à recevoir cet enseignement.

C'est important. Il y a des activités multiconfessionnelles et je suis certaine que les participants en tirent beaucoup. Mais souvent, on prêche à des convertis. Il en va de même pour les cours sur les religions du monde, pour ceux et celles d'entre nous qui les ont suivis, parce qu'ils nous intéressaient, bien sûr, et que nous voulions apprendre. Nous voulions ne pas être ignorantes, totalement ignorantes de ces choses-là.

Comment rejoindre ces gens qui ne font pas partie des convertis? Tel est le défi. Dans la perspective interconfessionnelle, encore là, on ne peut pas forcer les gens à participer à ces programmes.

Madame Wong, vous avez dit qu'une bonne part de notre formation nous vient des médias internationaux. C'est la réalité de notre société. Si tel est le cas, pour ceux qui ne sont pas des convertis, si c'est ainsi qu'ils sont instruits, il faut commencer à réfléchir à la façon de leur donner une éducation qui reflète celle dont ils ont besoin. Si cela doit être la source, faisons de notre mieux pour qu'elle porte les bons messages, ou tout au moins des messages contraires aux messages nuisibles qu'elle transmet.

• (1150)

L'hon. Alice Wong: Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Vous n'en avez plus.

Nous allons maintenant entendre Mme Sidhu, pour cinq minutes.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Ma question s'adresse à Nafisah Chowdhury.

Vous avez dit dans votre déclaration que la haine et le racisme sont une maladie que nous devons enrayer. Une étude récente a révélé que plus de 6 000 canaux, pages et comptes d'extrémisme de l'extrême droite sur les médias sociaux sont reliés aux Canadiens. J'ai parlé à des membres de notre Centre culturel islamique de Peel, à d'autres groupes de la communauté musulmane et à de nombreux groupes ethniques, qui m'ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de ces groupes extrémistes de droite.

Croyez-vous que l'environnement toxique en ligne contribue aux récents incidents de haine? Quelles sont vos recommandations pour lutter contre cela?

Mme Nafisah Chowdhury: La réponse courte est oui. J'estime que la toxicité en ligne est un énorme facteur de la montée de l'islamophobie et de la montée du racisme, bien honnêtement, au-delà de l'islamophobie.

Encore une fois, nous revenons à ces chambres d'écho, où les gens se retrouvent dans des groupes, des discussions en ligne ou des canaux de médias sociaux pour exposer et encourager leurs pires préjugés. Puis ils se voient offrir une plateforme pour se réunir, s'organiser et passer à l'attaque, malheureusement, pour répandre ces messages haineux. Il est vraiment désolant que ces plateformes existent et le gouvernement a eu une tâche monumentale à accomplir pour les réglementer. Je comprends que la tâche est difficile. Je comprends les défis qu'elles comportent, particulièrement dans notre société libre et démocratique, où la liberté d'expression nous est très chère, à juste titre. Nous devons faire la distinction entre la censure et la recherche de solutions à des problèmes qui, on l'a vu, peuvent aller jusqu'à la mort.

Il y a un principe de préjudice en jeu ici. En tant que société... Il y a des décennies, lorsque nous avons adopté nos lois sur les discours haineux, ces discussions ont eu lieu. On a reconnu et accepté que les mots peuvent tuer. Je me souviens d'avoir appris dans mon cours de droit constitutionnel de première année l'impact qu'on pouvait produire en criant « Au feu! » dans un théâtre bondé. Cela provoque une ruée. Des gens meurent à cause d'un seul mot. Les mots ont un impact. Lorsqu'on tombe sur un forum en ligne qui n'est pas réglementé et qui permet, sous couvert d'anonymat, de répandre ces messages excessivement nuisibles et de recruter d'autres personnes dans cette idéologie de haine qui est enseignée, il y a un problème. Il y aura des impacts. Malheureusement, des gens continueront de mourir, à moins que nous fassions quelque chose. Nous ne pouvons pas espérer, pour que les choses aillent mieux, qu'il suffise de fermer les yeux et de prétendre que cela ne se produit pas. Les choses n'iront pas mieux. La situation ne s'améliorera pas.

Même si c'est difficile de réglementer et de calculer comment s'y prendre, le gouvernement doit agir. Je ne lui envie pas sa tâche, et je n'envisage pas la vôtre, comme législateurs, non plus. Vous avez un chemin ardu devant vous, mais c'est un chemin crucial dans lequel il faut vous engager sans plus tarder. Vous ne pouvez plus repousser ce périple.

Comme société, comme Canadiens, nous n'avons pas peur des choses pour la seule raison qu'elles sont difficiles. Nous devons les accomplir. Donc, nous devons parler aux personnes qui sont les experts du domaine pour trouver moyen de nous donner des lois, des règlements et des politiques qui freineront ces activités nuisibles, dans le respect de nos libertés.

• (1155)

Mme Sonia Sidhu: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à la représentante de la communauté de l'Ahmadiyya. Nous avons une communauté ahmadie engagée ici à Brampton. Je salue le travail qu'elle fait à l'échelle du Canada dans la lutte contre la haine. Nous avons une clinique de vaccination à Masjid Mubarak... qui recueille des fonds pour la communauté, et nous apprécions toujours son travail.

Cependant, madame Choudhry, un autre aspect de cette étude porte sur la cyberintimidation, qui est plus fréquente chez les jeunes Canadiens. Connaissez-vous de jeunes membres de votre communauté qui sont victimes de cyberintimidation en raison de leur religion?

Mme Faakhra Choudhry: Bien souvent, en ce qui concerne la cyberintimidation, les personnes qui en sont victimes gardent cela pour elles. Très souvent, même les parents... Cela peut se produire dans un même ménage. Leur enfant peut ressentir une foule d'émotions et vivre toutes sortes de dépressions, et ils n'ont pas d'idée, car avec un téléphone, une tablette ou un autre appareil, il est possible de garder sa vie, semblerait-il, dans des catégories très nettes: un monde en ligne, un monde impersonnel, une vie à la maison, une vie à l'école.

Par expérience personnelle, je sais qu'il y a des gens qui, par leurs messages sur Twitter, par exemple, peuvent provoquer beaucoup de réactions négatives du simple fait qu'ils pourraient être musulmans ou tout simplement musulmans ahmadis — surtout sur Twitter. Sur Facebook, si l'on sort de son groupe d'amis et que l'on affiche un message sur un autre forum, si l'on va sur Instagram, par exemple, pour afficher une image publique, une foule de personnes qui répliqueront avec des messages haineux. Souvent, ce sont les mêmes personnes qui s'introduisent dans différents comptes de médias sociaux et parcourent les différents messages pour reprendre à répétition les mêmes commentaires haineux. Elles ne veulent pas d'un dialogue raisonnable avec vous si vous essayez d'entrer en communication. Tout ce qu'elles veulent, c'est cracher leur haine.

J'ai vécu cette expérience personnelle, c'est certain, mais j'estime qu'elle n'est pas comprise, ni par moi, ni par les parents, les enseignants ou les autres, car bien souvent, la victime ne s'en ouvre pas ou l'accepte comme une chose normale qui se passe en ligne, ce qui est l'une des pires choses. Cela ne devrait pas être accepté comme normal.

[Français]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Normandin, puis à Mme Mathysen.

Vous avez la parole, madame Normandin.

Mme Christine Normandin: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Madame Chowdhury, je reviens sur le commentaire que vous avez fait en réponse à ma dernière question. Vous avez parlé des idées préconçues qu'on peut parfois avoir inconsciemment, qui trouvent écho chez d'autres et qui peuvent être ignorées ou, pire, cautionnées.

J'aimerais votre point de vue [*difficultés techniques*]. On a développé le concept de « sexisme ordinaire », lequel couvre les petits gestes de tous les jours qui passent inaperçus, mais qui contribuent de façon insidieuse à de la haine en général. Notre étude porte sur les crimes violents et la haine en ligne. Serait-il aussi opportun de s'attaquer à ce que nous pourrions appeler « l'islamophobie ordinaire », si une telle chose existe?

[Traduction]

Mme Nafisah Chowdhury: Oui. Absolument. Je pense que nous appelons cela le préjugé inconscient ou la microagression à gérer au quotidien. Les femmes en ont toutes fait l'expérience. Je suis certaine que tout le monde dans ce groupe de discussion a vécu

ce que c'est, pour une femme, d'avoir à composer avec ces microagressions. Lorsque nous parlons d'intersectionnalité dans ce genre de discussions, une femme d'un groupe marginalisé ou d'une communauté racialisée doit faire face aux mêmes types de microagressions qui peuvent la toucher en tant que femme. Ajoutez à cela l'obligation de composer avec le fait que, en plus, elles sont des musulmanes visibles. Si elles sont des musulmanes visibles noires, c'est encore pire — elles sont noires, musulmanes et femmes.

Oui, absolument, il y a des choses au jour le jour que nous, femmes, devons endurer au départ, et auxquelles se superposent toutes les autres difficultés ou microagressions qui en découlent. Si le gouvernement a déjà une stratégie pour s'attaquer à ces problèmes ou pour trouver des moyens de les régler, il est certain que je l'encourage fortement à le faire. Il y a d'autres catégories, comme les microagressions, qui découlent du fait d'être un musulman visible. Il n'y a pas que les femmes. Les hommes musulmans y sont également confrontés. Comme communautés diversifiées, nous devons également faire attention à... mais Mme Choudhry a parlé de ce que c'est d'être de la communauté ahmadie. Elle est une minorité au sein d'une minorité. Cela ne fait qu'aggraver les problèmes.

Certes, nous sommes confrontées à des défis en tant que musulmanes. Je ne peux parler qu'en mon nom propre, mais dans le cadre de mon identité, je le ressens davantage comme musulmane, comme musulmane visible, que comme femme. Si j'avais à dire quels impacts je ressens le plus vivement, je dirais que c'est le fait que j'ai ce tissu sur la tête, qui crie au monde entier mes convictions religieuses, et certaines des conséquences qui en découlent.

Je me demande si cela répond à votre question.

• (1200)

La présidente: C'est très bien.

Vous avez la dernière question, madame Mathysen.

Mme Lindsay Mathysen: Merci, madame la présidente.

Je pense que tout passe par cette intersectionnalité, sa compréhension et son application dans nos lois, idéalement. En tout cas, un projet de loi sur la haine en ligne est attendu depuis longtemps et il est indispensable.

Ma question s'adresse à vous deux. J'avais proposé ce que la communauté musulmane réclamait depuis longtemps, le sommet d'action national sur l'islamophobie, qui, je l'espère, aura lieu cet été. Je vous demanderais de présenter chacune quelques recommandations que vous aimeriez voir émaner de ce sommet, avec les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour y donner suite.

La présidente: Commençons par Mme Choudhry.

Mme Faakhra Choudhry: Merci de la question.

Je suis très heureuse d'apprendre qu'il y aura un sommet cet été sur ce sujet, car c'est très important.

Certaines des recommandations, je les ai faites dans mes remarques préliminaires également. Je vais donc les répéter rapidement.

Pour moi et pour ma communauté, il est vraiment important de discuter à ce sommet de la surveillance de la haine en ligne et des groupes de haine en ligne, des discours haineux, des médias sociaux et des restrictions à appliquer à ces choses-là. Nous avons vu tout cela pendant notre entretien, si bien que tout le monde ici doit être au courant.

De même, il est vraiment important que, dans le domaine de l'éducation — nous en avons parlé également —, nous parlions du programme d'études, de la formation des maîtres, tout comme il est important d'inscrire dans le programme des choix variés, qui vont au-delà d'un manuel de mathématiques, et d'avoir un nom diversifié ou une image diversifiée. Ce n'est pas tout à fait cela la diversité dans le programme d'études. C'est d'avoir la diversité comme il se doit, comme Mme Chowdhury l'a mentionné tantôt.

À l'école, de la prématernelle à la douzième année, de même qu'à l'université en Alberta, il n'y avait pas beaucoup de sujets variés. Ce ne devrait pas être aux enseignants de proposer un sujet, ou de parler de temps à autre de l'actualité, parce que, bien souvent, ils ne sont pas parfaitement au courant de tous les groupes variés et ils laissent paraître leurs préjugés et leurs partis pris. Souvent, on peut avoir l'impression que l'enseignant représente mal le groupe. Lorsqu'on est enfant, lorsqu'on est élève, on est loin de se sentir à l'aise quand son enseignant, que l'on admire, et qui a la charge d'une trentaine d'élèves, crache sa haine des groupes musulmans ou des collectivités noires ou des groupes autochtones, ou quoi encore.

La formation des enseignants doit certainement se faire, tout comme la formation des professeurs, les changements de programme d'études et l'examen de la haine en ligne. Merci.

La présidente: Très bien.

Madame Chowdhury, avez-vous un bref dernier commentaire?

Mme Nafisah Chowdhury: Merci beaucoup.

Merci à toutes les personnes présentes aujourd'hui de nous avoir donné l'occasion de parler.

Madame Mathyssen, merci beaucoup d'être une partisane de ce sommet national. Je vous en suis très reconnaissante.

Je me fais l'écho de ce qu'a dit Mme Choudhry. Il est vraiment indispensable de réglementer la haine en ligne. J'y vois un élément très important qui doit faire bouger le gouvernement, parce que le gouvernement est vraiment le seul organisme qui a le pouvoir, et le devoir, d'y faire une différence. Ce serait la première chose.

Deuxièmement, je sais qu'il a été question de la nomination d'un envoyé spécial. J'aime bien cette suggestion, à condition de le doter

des ressources nécessaires, parce que nous ne voulons pas d'un envoyé qui n'est qu'une figure symbolique pour nous permettre de dire: « Très bien, nous avons un envoyé ». Il serait bon d'avoir quelqu'un qui se consacre à l'examen de la question et qui aide le gouvernement à en traiter, quelqu'un qui dispose des ressources voulues pour donner des conseils et imprimer l'orientation à suivre pour le gouvernement. Il y a d'autres groupes communautaires qui auront d'autres suggestions à faire, et je suis sûre qu'ils en auront d'excellentes.

Très brièvement, voilà ce que j'avais à dire.

• (1205)

La présidente: Magnifique.

Avant de remercier les témoins une dernière fois, je dois donner la parole à M. Serré.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Rapidement, madame la présidente, pouvez-vous demander aux témoins d'envoyer leurs autres recommandations par écrit au Comité?

La présidente: Oui.

S'il y a des choses que vous auriez voulu dire et que nous n'avons pas abordées, je vous invite à en faire part à la greffière, qui les fera mettre dans notre rapport.

Je tiens à vous remercier toutes les deux de votre excellent et extraordinaire témoignage d'aujourd'hui. Nous allons faire de grandes choses ensemble, et je l'apprécie beaucoup.

Pendant que nous sommes encore en séance publique, je tiens à remercier de leur travail la greffière et les analystes, tous nos interprètes et les techniciens qui ont travaillé dans la salle tout au long de cette longue session. Vous avez fait un excellent travail pour le Comité. Vous avez été extraordinaires.

Nous passons maintenant au huis clos pour les derniers travaux du Comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>